

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CD238

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, Mme Cousin, M. de Fournas, M. Dragon, M. Grenon,  
M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Au 4° de l'article L. 2224-7-7 du code général des collectivités territoriales, le mot : « agro-écologique » est remplacé par le mot « agroécologique ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

Cet amendement vise à la cohérence de la rédaction de la loi et ainsi à homogénéiser l'orthographe du mot "agroécologie" dans l'ensemble des codes.